

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 184-2019
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.220

Déposée le: 15.07.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Oui
Déposée par: CIRE (Jost, Thun) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Défis démographiques dans le canton de Berne

1. Le Conseil-exécutif est chargé d'établir un rapport donnant un aperçu interdirectionnel des enjeux liés à l'évolution démographique et exposant les mesures concrètes à prendre pour faire rapidement face aux répercussions de ce phénomène.
2. Le Conseil-exécutif indiquera en outre comment il organise et prend en compte les bases statistiques cantonales en fonction des processus stratégiques au niveau du gouvernement et des Directions et examinera les possibilités d'optimisation.
3. Le Conseil-exécutif tiendra compte de l'évolution démographique lors de l'élaboration des plans stratégiques, en particulier du programme gouvernemental de législation.

Développement :

En 2018, plus de 20 pour cent de l'ensemble de la population qui résidait dans le canton de Berne avait plus de 65 ans. Le canton fait ainsi partie de ceux qui, par rapport à la moyenne na-

tionale, comptent la plus forte proportion de personnes de cette tranche d'âge. Les prévisions d'évolution établies par la Confédération et par le canton montrent qu'il faut s'attendre à ce que ce pourcentage augmente encore fortement au cours des prochaines années, tant dans le canton que dans le reste de la Suisse. En même temps, les pourcentages des moins de 20 ans et des moins de 40 ans dans le canton de Berne sont inférieurs à la moyenne nationale.

Dans le rapport intitulé « Politique du 3^e âge du canton de Berne 2016 », le Conseil-exécutif a indiqué comment il voulait réagir, en matière de santé et de politique sociale, à l'augmentation du nombre de personnes âgées. Il a aussi identifié d'autres domaines dans lesquels cette évolution s'accompagne d'enjeux, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire (planification urbaine), l'économie et le travail (politique du personnel, conciliation du travail et des soins aux proches).

Dans une déclaration de planification relative au programme gouvernemental de législature 2015 à 2018, le Grand Conseil a demandé au Conseil-exécutif de mener et de présenter à l'avenir, lors du programme de législature et « compte tenu des enjeux démographiques », des réflexions de long terme sur le développement du canton (déclaration de planification du 19.01.2015 relative à la « vision de l'avenir ultérieur à la législature »). C'est donc ce que fait le Conseil-exécutif dans le programme gouvernemental de législature 2019-2021. Par contre, les orientations stratégiques et les mesures concrètes ne prennent pas en considération de manière visible les enjeux liés au vieillissement croissant de la société. Le Conseil-exécutif est donc invité à indiquer les enjeux démographiques à considérer dans toutes les Directions et à présenter les mesures qu'il entend prendre pour y faire activement face. Il doit pour cela présenter un rapport au Grand Conseil.

Le Conseil-exécutif établira ce rapport en tenant compte de ceux qui existent déjà et, sur cette base, analysera d'autres domaines d'intervention politiques et donnera ainsi un aperçu global de sa stratégie, sans oublier le rôle des communes et leurs perspectives.

L'ensemble des Directions et des domaines politiques cantonaux doivent intégrer rapidement une pyramide des âges en mutation dans leurs réflexions stratégiques et prendre des mesures concrètes. A cette occasion, elles doivent mieux tenir compte des conditions dans lesquelles vivront les générations futures, plus mobiles que leurs parents et leurs grands-parents. Il vaut la peine, en particulier, de créer des conditions de vie et de travail attractives pour les jeunes au sortir de l'apprentissage et des études ainsi que pour les actifs et les familles avec enfants. C'est un facteur d'implantation locale qui permettra d'en faire à long terme des résidentes et des résidents du canton de Berne.

La mise en place d'une politique proactive et prospective nécessite des processus de décision fondés sur des données probantes. Il faut donc, non seulement élaborer les bases statistiques de façon coordonnée et ciblée, mais aussi intimement lier la statistique cantonale aux processus stratégiques. Ce travail doit se faire tant au niveau des Directions qu'à celui du collège gouvernemental. Il est dès lors nécessaire d'examiner comment améliorer la gestion et la prise en compte des activités statistiques cantonales.

Destinataire

- Grand Conseil